

Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelitige.com



Me Marie-Pier Cloutier
Ligne directe : 514 982-3346
Courriel : mpcloutier@woods.qc.ca

PAR COURRIEL ET SDÉ

Le 29 août 2022

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 2.55
Montréal (QC)
H4Z 1A2

OBJET : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital –
Phase 2 – Demandes de paiement de frais
Notre dossier : 6764-1 **Dossier Régie :** R-4156-2021 – Phase 2

Chère consœur,

Suivant le dépôt des demandes de remboursements de frais des intervenants, dont la dernière en date du 19 août dernier (C-OC-0030), les Demanderesses invitent la Régie à considérer ce qui suit.

Tout d'abord, l'examen d'un dossier de taux de rendement est un exercice exigeant et complexe, qui requiert des participants qu'ils déploient des efforts particuliers se distinguant de ceux déployés dans le cadre des dossiers régulièrement examinés par la Régie. Or, cette réalité est accentuée dans le présent dossier en raison du long laps de temps qui s'est écoulé depuis l'examen des derniers dossiers de taux de rendement des Demanderesses. Ceci devrait donc amener la Régie à faire preuve d'ouverture à l'endroit des demandes de remboursement de frais.

Cela dit, malgré la complexité du dossier, la Régie doit déterminer si les frais dont le remboursement est demandé reflètent une participation « utile à ses délibérations » (article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*). À cet égard, les Demanderesses réfèrent la Régie aux représentations formulées dans le cadre de leurs argumentations écrites (B-0388 et B-0392) eu égard à la pertinence de certains éléments de preuve mis de l'avant par les intervenants. Les Demanderesses estiment que l'absence de pertinence devrait être prise en compte dans le traitement des demandes de remboursement de frais.

Cela étant précisé, les Demanderesses s'en remettent à la discrétion de la Régie.

Veillez agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

Woods s.e.n.c.r.l.



Marie-Pier Cloutier

MPC/lc

c.c. :

Me Paule Hamelin – *Gowling WLG*

Me Steve Cadrin – *DHC Avocats*

Me André Turmel – *Fasken*

Me Éric David – *Sarrazin Plourde*

Miller Thomson s.e.n.c.r.l.



Adina-Cristina Georgescu

ACG